

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 29 mai 2024

31-2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-neuf mai à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, JOURDAN Guylaine, MAURY Jean-François, NICOLAS Gérard, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria,

Procurations : GINIEIS Alain à BLANQUEFORT Jean, SANCHEZ Valérie à VERLET Lyria, VIGUIER Thierry à SANCHEZ Séverine,

Absents : BENEZECH Claude, JOURDAN Jean-Pierre, RASSIER Jean-Marie,

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

Objet : Acquisition des parcelles AC 496

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 30 novembre 2018 par laquelle il validait l'acquisition de la parcelle AC 496 formant l'alignement mis en place sur le chemin du Pigeonnier destiné à l'élargissement de la voie.

Le prix de cette acquisition, fixé à l'euro symbolique, ne figurait pas sur cette délibération.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de valider l'acquisition de la parcelle AC 496, d'une surface de 3 m², pour le prix de 1 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** l'acquisition de la parcelle AC 496 ;
- **PRECISE** que les frais liés à ces acquisitions seront à la charge de la commune ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document utile à l'exécution de la présente.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,

